

EPANEY



www.orleans.catholique.fr

Lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2018, la commune d'Epaney a rendu hommage aux soldats morts pour la France lors de la 1ère guerre mondiale mais aussi aux victimes civiles. La commune a également célébré le centenaire de l'armistice en présence des élus et habitants des communes d'Epaney et d' Olendon et de Mr Jean-Claude HOSTE ,ancien combattant et porte-drapeaux de la commune d'Epaney et Mr Claude MOUTIER, ancien combattant et porte-drapeaux de la commune d'Olendon.



BULLETIN MUNICIPAL 2018

EDITORIAL DU MAIRE

Chers habitants

Nous venons de tourner la page 2018 et c'est avec un peu d'espoir que je regarde vers 2019. Espoir pour que des jours meilleurs soient au rendez-vous.

Espoir que cesse cette violence et que l'on retrouve de la sérénité et du dialogue. Cette année, la page de couverture nous rappelle que nous venons de fêter le centenaire de l'armistice et que cent ans plus tard, la paix est toujours aussi fragile. Voilà les messages simples mais sincères que je vous adresse en mon nom personnel ainsi qu'au nom du conseil municipal.

Comme à l'accoutumée, la lecture de ce bulletin annuel retrace la vie communale annuelle. Que tous les acteurs (élus, agents, membres des commissions ou membres des associations) contribuant au dynamisme de notre commune soient ici chaleureusement et sincèrement remerciés.

En 2018, nous avons inscrit au budget la mise en conformité de l'accessibilité de l'église, travaux préconisés par l'agenda d'accessibilité programmé mais devant la dépense de 42 000 €, le conseil a choisi de demander une dérogation, laquelle fut obtenue le 07/06/2018. La mise en service de notre site internet fut terminée pour l'automne pour un investissement de 3690 €. Puis la fin de l'année a vu l'installation d'une défense incendie au lieu-dit les monts d'Eraines pour 14 400 €.

Pour 2019, plusieurs projets vont être à l'étude notamment :

- le ralentissement de la vitesse rue de la queue de renard. Un premier rendez-vous a eu lieu, nous attendons un retour de proposition afin de nous positionner. Ces travaux doivent être efficaces sans créer de nuisances pour les riverains et laisser circuler les engins agricoles.
- Une réserve incendie à FONTAINE pour couvrir la rue de la source et la rue du stade.
- Nous devons prendre également en compte la suppression des emplois aidés, ce qui aura inévitablement des conséquences sur les budgets communaux et sur celui des Syndicats scolaires, 2019 va être la première année complète sans contrat.

Ce bulletin retrace également le travail des commissions et associations effectué au cours de cette année 2018. Chaque commission ou association vous invite à lire et à découvrir leurs différentes actions. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Que cette année 2019 puisse vous être aussi agréable que possible.

LE MAIRE
Bruno DUGUEY

ETAT CIVIL

Naissances



Sacha LAMMENS né le 7 juin 2018

Victor RENAUD né le 14 juin 2018

Louane PLANÇON née le 23 juin 2018

Julia BEAUVAIS née le 16 juillet 2018

Rose BENNEHARD née le 03 septembre 2018

Décès



Daniel PERRETTE décédé le 26 mars 2018

Claude GASLONDE décédé le 21 juillet 2018

Madeleine ALLAIRE décédée le 07 septembre 2018

||| S.A.R.L. CHAPRON |||
Cidrerie ♦ Distillerie
Vins fins ♦ Spiritueux

Spécialité de Vieux Calvados

VENTE EN GROS
ET
AUX PARTICULIERS

14700 Martigny-sur-l'Ante ♦ Tél. 31 40 70 02 ♦ Fax 31 40 03 69
R.C.S. Falaise 330 022 608 F. DUP. LETELLIER - F. BÉGIN

BLANDIN Olivier
Guitariste Professionnel

Électrique
Acoustique
Basse

*Pour tout âge
et tous niveaux*
harmonie,
solfège,
changement
de corde...

COURS ET INITIATION
TARIFS SUR DEMANDE
14170 PERRIÈRES

06 72 23 91 44

LES FINANCES COMMUNALES

LE BUDGET 2018

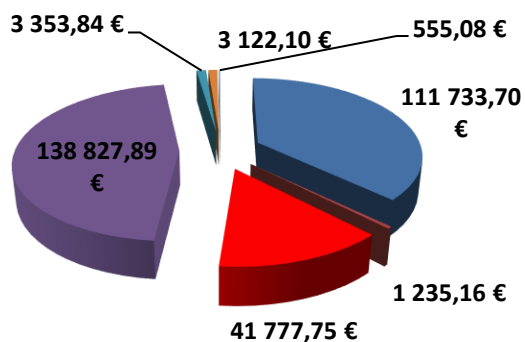
Budget voté en équilibre pour les recettes/dépenses en :

*Section de fonctionnement : 280 862.75€

*Section d'investissement : 197 067.89 €

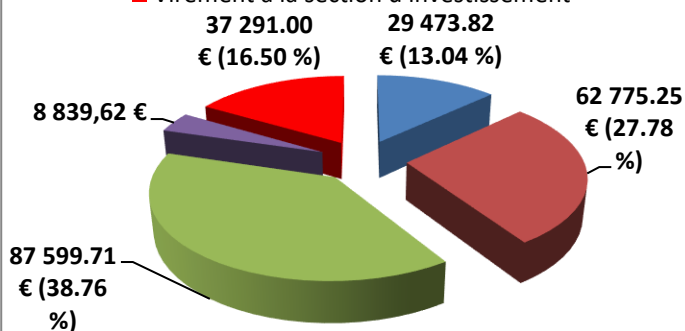
Recettes de fonctionnement

- dotations
- Atténuation de charges
- Excédent de fonctionnement reporté
- Impôts et taxes
- Autres produits gestion courante
- produits des services



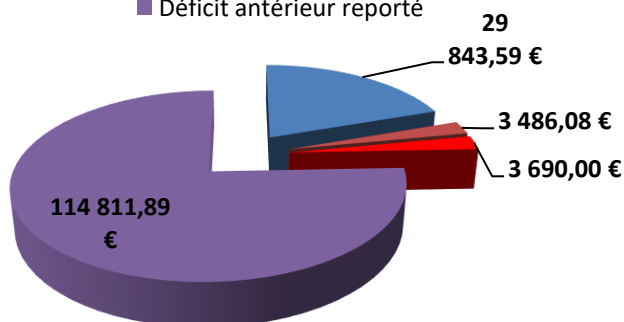
Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère générale
- Charges du personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Virement à la section d'investissement



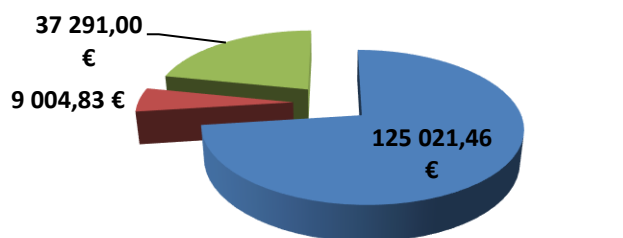
Dépenses d'investissement

- Emprunt
- immobilisations corporelles
- immobilisation incorporelles
- Déficit antérieur reporté



Recettes d'investissement

- Dotations fonds divers réserve
- Emprunt
- Virement à la section d'investissement



LES TAXES DIRECTES LOCALES

Taxe d'habitation.....10.19 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 23.03 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 36.12 %

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant des subventions est de 3 415 € dont :

*Coopérative scolaire d'Epaney :	320 €
*Bibliothèque d'EPANEY « AU PLAISIR DE LIRE »:	1 080 €
*Course des 4 Vents :	250 €
*Chambres des métiers et de l'artisanat du Calvados :	20 €
* Chambres des métiers et de l'artisanat de l'Orne :	20 €
*ADMR de Morteaux-Couliboeuf :	210 €
*ASP FOOT de Perrières :	135 €
*Ligue contre le cancer :	40 €
*Comité JUNO :	20 €
*Collège Ste Trinité :	60 €
* APAEI du Pays d'Auge et Falaise :	40 €
*MFR de Vimoutiers :	20 €
*Association fleurissement et patrimoine :	1 200 €

LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2018

Création du site internet de la commune : ww.epaney.fr

Montant de l'investissement : 3 690 € T.T.C



Réserve incendie aux Monts d'Eraines :

Montant total des travaux : 12 020 € H.T

Aide du département : 3 606 €



Charge communale : 8 414 €

Cloche de l'église :

Installation d'une horloge électronique de commande : 1 164 € T.T.C

LES ASSOCIATIONS



Association de Parents d'Elèves « Un tourbillon d'enfants aux quatre vents »

Créée en décembre 1999, l'Association de Parents d'Elèves des communes des 4 vents a pour objectif :

- d'organiser et d'animer des activités ou sorties destinées à soutenir l'action éducative des enseignants, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci,
- d'organiser des manifestations afin de soutenir financièrement les écoles dans certaines activités pédagogiques,

tout cela au profit des enfants scolarisés dans les communes d'Epaney, de Perrières et d'Olendon.

Le bilan de fonctionnement de l'année 2017-2018 est très positif avec diverses manifestations organisées :

- **Repas Moules/Frites** le Samedi 07 Octobre 2017
- **Vente de sapins, crêpes et boissons chaudes** lors du marché de Noël des écoles à Perrières le Samedi 09 Décembre 2017
- **2 Lotos** le Samedi 26 et Dimanche 27 Janvier 2018 à Morteaux Couliboeuf
- **Vente de crêpes** lors du vide grenier du 1^{er} mai à Epaney
- **Kermesse** des écoles du RPI à Perrières le 25 juin 2018

Au début de l'année scolaire une subvention de 10 € par enfant a été versée à chacune des coopératives des écoles. Durant l'année scolaire, nous avons pu aider au financement des projets des écoles pour un montant total sur l'année de **5632 €**.

Le nouveau bureau, élu lors de l'assemblée générale se compose ainsi :

Président : Robbe Julien (Epaney)

Vice-Présidente : Huard Gwennaïg (Olendon)

Trésorière : Goupil Karine (Epaney)

Adjointe: Liégard Christelle (Epaney)

Secrétaire : Montembault Eloïse (Perrières)

Adjoint: Mongreville Eric (Epaney)

Les prochaines dates de manifestations que vous propose l'APE sont :

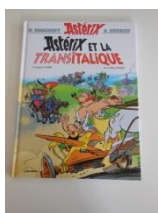
- ❖ **2 supers lotos le 27 et 28 Janvier 2019** animé par Nicolas Alleno à Morteaux
- ❖ **Vente de crêpes** au vide grenier du 1^{er} Mai à Epaney
- ❖ **Kermesse** des écoles du RPI à Perrières le 23 Juin 2019

Notre première manifestation de l'année a eu lieu le Samedi 08 Décembre 2018 où nous avons pu proposer comme chaque année, une vente de sapins et bûches. Nous avons également vendu des crêpes et du vin chaud.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :
Mr Julien Robbe au 0682712652



<https://www.facebook.com/ape4vents/>



BIBLIOTHEQUE D'EPANEY

“Au plaisir de lire ”

Comme les années précédentes, la Bibliothèque “Au plaisir de lire” a vu, en 2018, le nombre de ses adhérents progresser et ses rayons s’être enrichis de nouveautés; tant pour les adultes que pour les enfants.

En septembre, en partenariat avec la médiathèque de Falaise, et dans le cadre des journées du patrimoine, la “ Caraconte ” de Benoit Choquart a enchanté, pendant deux jours, les enfants des écoles.
Le 14, en soirée, le conteur emmenait une centaine de spectateurs... ravis... pour “ un voyage en caraconte autour de la terre ”

Le périple s’est achevé autour d’un verre de l’amitié !!!

Animation réussie.....peut-être à renouveler ?

BONNE ET HEUREUSE ANNEE !

Au plaisir de vous rencontrer à la bibliothèque

Les bénévoles

Françoise Jacqueline Thérèse Sylviane Sylvie

- Ouverture tous les mercredis de 15h30 à 17h30 -

***Abonnement gratuit pour les enfants
3€ pour les adultes pour 1 an***

Club de la 3^{ème} Jeunesse d'EPANEY

Nous vous offrons nos Vœux les meilleurs et que pour vous, l'année 2019 soit 12 mois de Bonheur : Famille, Amis, Fêtes, ainsi que pour toutes les personnes dans les Maisons de Retraites.

Trois personnes de la Commune nous ont quittés en 2018. :

- **Daniel PERRETTE** ancien chasseur ; il me disait lors de nos rencontres dans le village « Jean-Claude – plus de chasse – plus de marche – plus de jardin ; il ne me reste plus que le Triominos avec mon Epouse Georgette – dans la soirée.
- **Claude PARIS** ancien joueur de Dominos au Club, décédé le 15 Avril 2018 à St Louis à Falaise.
- **Claude GASLONDE** décédé le 23 Juillet 2018. Il a beaucoup œuvré pour le Patrimoine de la Région de Falaise, ainsi que pour sa Commune d'Epaney et ses environs « SIVOM ».
- **Yolande DURAND** décédée le 1^{er} Novembre 2018, Née à Epaney et habitante de Falaise.

A toutes ses Familles éprouvées par le deuil, le Club leur adresse ses sincères condoléances.

Le 14 Août 2019 a été célébré une messe à la Grotte « Maison Blanche » en hommage à Louis MILOCHE pour tout ce qu'il a pu faire pour l'Eglise et la Commune d'Epaney.

Après les 105 ans de Marie LECERF, épouse de Charles LECERF, ancien Maire d'Epaney et de Madame Emilienne LOQUENEUX Habitante à Fontaine d'Epaney 1910 – 2010.

Le Club se réunit tous les 15 jours de 14 h à 18 h (sauf en Juillet et en Août). Nous profitons de ce moment de détente à des jeux divers - Triominos – Dominos – et bien sur la Belote – c'est aussi un moment de partage lors de notre goûter, on raconte des faits divers et ce qui se passe dans notre SIVOM des 4 VENTS et de rompre avec la solitude. Nous faisons toujours partie du Concours Inter-Clubs à Morteaux.

Voici les dates pour l'Année 2019 :

- **15 Janvier 2019** Commune de Perrières
- **11 Février 2019** Commune des Moutiers en Auge
- **12 Mars 2019** Commune d'Epaney - pour la Finale.

Encore une fois « Bonne Année 2019 à toutes et à Tous ».

**Le Président,
Jean-Claude HOSTE**



UNION des PROPRIETAIRES ET CHASSEURS D'EPANEY

En ce début d'année, nous souhaitons respecter la tradition des Vœux.
Que 2019 vous apporte la Santé, qui permet des moments de Bonheur et de partage avec les personnes qui vous sont chères.

Cela fait 70 ans que la Société de Chasse existe, elle sert à créer des liens et faire en sorte que nos lieux de vie soient animés et riches de rencontres, d'échanges et de partages.

En septembre 1948, il y avait 34 Sociétaires à 300 F. Le Président était M. DURAND Félix et le Trésorier M. BATON Achille.

Après l'arrêt de ses deux Personnes en 1966, Nouveau Président M. DUGUEY Jean et Trésorier M. HOSTE Jean-Claude. En Septembre 1966 il y avait 49 Sociétaires. Durant toutes ces années passées à ses côtés Jean m'a beaucoup appris – lâchers de faisans collectifs en trois groupes de Chasseurs avec un responsable, le midi partage du gibier mort avec tirage au sort sur le parking de la Salle des Fêtes puis apéritif après.

Ball-Trap nocturne et de jour près de chez Jean. J'ai remplacé Jean, suite à une longue maladie en Septembre 2003 ; à ce moment-là, nous avions :

33 Sociétaires, 4 Actionnaires et 3 demi-actions pour 1.870 F de Recettes, ont lâchés déjà 160 perdreaux et 80 faisans.

Nous avons organisé notre Ball-Trap les 3 et 4 Juin 2018 :

Prix Apéritif le Samedi

Prix Apéritif le Dimanche

Concours Fosses

Parcours de Chasse

Le 16 Août 2018 Lâcher de 120 Faisans communs reproducteurs pour 852 €.

Le Dimanche 16 Septembre – Ouverture de la Saison de Chasse 20 lièvres de tués.

Le 22 Septembre – Battue aux Chevreuils – 2 Brocards tués.

Le 20 Octobre – Battue aux Chevreuils – 1 Brocards et 2 Chèvres de tués.

Malgré notre volonté de détruire les Blaireaux, nous voyons toujours ces animaux qui Occasionnent des dégâts sur le périmètre de la Sté de Chasse.

Cela fait 3 saisons que je ne chasse plus, c'est pourquoi je laisse l'organisation des lâchers de Faisans et battues aux Chevreuils à une génération plus jeune.

Je voudrais remercier tous les Propriétaires non Chasseurs, qui laissent leurs terres à la Société pour la bonne marche de celle-ci.

Bonne et Heureuse Année 2019 à toutes et à Tous.

Le Président,

Jean-Claude HOSTE.



Ball-trap organisé par la Société de chasse le 3 et 4 juin 2018



Amicale des Sports et Loisirs d'Epaney

Pour l'Année 2018, toutes les manifestations prévues ont été réalisées.

Lors de notre Assemblée Générale du 16 Novembre 2018, le Bureau de notre Association a été légèrement modifiée ; à savoir :

- **Président :** M. ANDRE Jacques
- **Vice-Président :** M. DUGARD Michel
- **Secrétaire :** Mme BISSON Astrid
- **Secrétaire-Adjoint :** M. HOSTE Eric
- **Trésorier :** M. CHARTIER Didier
- **Trésorière-Adjointe :** Mme LECONTE Magaly

Voici la liste des Manifestations prévues pour l'Année 2019 :

- **Samedi 16 Février 2019– Concours de Belote – Salle des Fêtes,**
- **Samedi 20 Avril 2019 – Chasse aux Œufs – Terrain de Football,**
- **Mercredi 1^{er} Mai 2019 – Foire à Tout et aux Plants – Rues du Village,**
- **Dimanche 07 Juillet 2019 – Méchoui Communal,**
- **Samedi 14 Décembre 2019 – Arbre de Noël Communal.**

L'Amicale des Sports et Loisirs d'Epaney souhaite à chacune et chacun d'entre vous,
Une très bonne Année 2019.

P/L'Amicale
Le Président,
ANDRE Jacques.

BLANDIN Olivier
Guitariste Professionnel

Électrique
Acoustique
Basse

Pour tout âge
et tous niveaux
harmonie,
soifège,
changement
de corde...

COURS ET INITIATION
TARIFS SUR DEMANDE
14170 PERRIÈRES

☎ **06 72 23 91 44**

 **RENAULT**
La vie, avec passion

Christophe LOMINÉ
Gérant

Tél : +33 (0)2 31 20 90 65
Mobile : +33 (0)6 18 80 28 99
renault14170@gmail.com

ASSOCIATION LA COURSE DES 4 VENTS



Le 1^{er} Juillet 2018, la course des 4 vents a réuni 129 coureurs, 58 marcheurs, 25 enfants et a mobilisé 80 bénévoles.

Cette seconde édition s'est déroulée à Perrières. Le village départ était installé dans la cour de l'école. La course des enfants organisée sur le stade a permis aux enfants de 5 à 15 ans de s'amuser sur un parcours à obstacles. Les courses adultes de 7km et 13 km ont traversé la plaine entre Sassy, Olendon et Epaney. Un dimanche matin apprécié par tous, sous une belle chaleur estivale.



Toutes les photos sur notre page Facebook

3ème édition
Le dimanche 30 juin 2019 à Epaney
vous souhaitez courir, marcher, être bénévole ou être spectateur



contactez nous

Association des 4 vents
mairie d'Olendon
rue de la roche
14170 Olendon



Jean François Quettier (Président de l' association)
quettierjeff@gmail.com
Tel : 0636048490



A large group of children and adults are posed for a group photograph outdoors in a rural setting. The group, consisting of approximately 50-60 individuals, is arranged in several rows on a dirt ground. Many of the children are wearing colorful, patterned dresses or skirts. In the background, there are lush green trees and a simple, light-colored building. The sky is bright and clear.

LES RENCONTRES

Les vœux du maire le 20 janvier 2018

C'est dans une salle des fêtes accessible aux personnes à mobilité réduite, que le maire, Bruno Duguey, a accueilli les habitants, lors de la cérémonie des vœux.

Après avoir évoqué les réalisations 2017 décidées par le conseil, tel que le retour à la semaine de 4 jours pour l'école, ou imposées : « **L'acceptation obligatoire de laisser partir notre syndicat d'eau et notre syndicat d'assainissement à la communauté de communes.** »

Pour cette année, « **les projets ne manquent pas, malheureusement. Ils sont plus nombreux que ce que nous allons pouvoir réaliser** », reconnaît le maire.

La municipalité envisage de mettre en place un site internet pour le début de l'été, moderniser les cloches de l'église, refaire un chéneau (conduit collectant les eaux pluviales) de l'église, mettre en place une défense incendie, adapter la salle des fêtes pour accueillir la cantine, mettre en conformité l'accès de l'église aux personnes à mobilité réduite, lancer l'étude pour réduire la vitesse rue de la Queue-du-Renard...

« **Le conseil municipal va devoir faire des choix. Nous serons également guidés par l'accord de subventions ainsi que le caractère obligatoire ou urgent de ces travaux.** »



Photo et texte publiés le 24/01/2018 dans l'Ouest-France

Le repas des anciens le 08 avril 2018

Le lieu a changé mais pas la tradition. Dimanche, comme ils le font depuis de nombreuses années, les municipalités d'Olendon et Épaney ont invité leurs anciens à partager un repas en commun au relais des Longs Champs à Perrières.

Parmi les 74 convives, on pouvait noter la présence des doyens de chaque commune : Marguerite Lucas (90 ans) et Jean-Claude Hoste (80 ans) pour Épaney ; Thérèse Ploë (90 ans) et Robert Simon (84 ans) pour Olendon.



Photo et texte publiés le 10/04/2018 dans l'Ouest-France

Le fleurissement communal le 25 et 26 mai 2018

Comme chaque année, le conseil municipal, les membres de l'association fleurissement patrimoine, les employés communaux et des bénévoles ont fleuri notre village d'Epaney. Nous étions une vingtaine pendant les deux demi-journées de plantation les 25 et 26 mai. La participation financière de l'amicale des sports et loisir est toujours une aide précieuse. Plus de 3000 plants embellissent nos massifs, parterres et suspensions. Si vous souhaitez participer à ce moment convivial, contactez la mairie.



La course des 4 vents le 01^{er} juillet 2018

La course des 4 vents a eu lieu le 1^{er} juillet 2018 avec un départ sur la commune de Perrières. Plusieurs épreuves étaient proposées : une marche, une course découverte pour les enfants de 5 à 15 ans et des courses natures de 15 et 7,8 km.

Cet événement a permis de proposer une compétition sportive, de faire découvrir nos villages et nos chemins.

Quelques chiffres : 80 bénévoles ont œuvré à l'organisation de cette manifestation, 124 coureurs, 59 marcheurs, 25 enfants pour la course découverte.

Les photos et les résultats sont visibles sur la page facebook de l'association

(lacoursedes4vents: https://www.facebook.com/Course-des-4-Vents-604726596388036/?ref=page_internal)

Merci aux bénévoles, merci aux spectateurs, merci aux participants, merci à tous les sponsors, merci aux employés communaux, merci aux municipalités.



Les cours de tennis du 16 au 20 juillet 2018

Comme chaque année, le SIVOM et Yann Jounot professeur de tennis à l'USPF (union sportive en pays de Falaise) ont proposé une initiation au tennis. Des enfants de 6 à 16 ans des communes d'Epaney, Olendon, Sassy et Perrières ont participé à cette session 2018 dans une très bonne ambiance.



Les journées du patrimoine avec RESO'NANCES le 14 septembre

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons accueilli M. Benoit Choquard et sa *caraconte* dans notre école d'Epaney.

Cette animation était organisée conjointement par la médiathèque de Falaise, La bibliothèque d'Epaney et la commission patrimoine. Ce projet « Reso'nance », financé par l'union européenne et la communauté de commune du pays de Falaise nous a permis de vous présenter un événement culturel de qualité. Les 139 élèves de nos écoles ont voyagé grâce aux contes à travers les 5 continents. Mr Benoit Choquard a rencontré 10 groupes dans sa caravane sur deux jours. Un moment inoubliable pour les enfants.

Vendredi soir, une représentation a rassemblé 120 personnes de toute génération pour des voyages en Italie, au Japon et au far-ouest. Ha l'Amérique !!!

Autour d'un pot de convivialité, le public présent a pu visiter notre bibliothèque ouverte exceptionnellement un vendredi soir.

Habituellement, la bibliothèque est ouverte le mercredi après-midi. (Gratuit pour les enfants et cotisation pour 12 mois de 3 euros pour les adultes).

La commission patrimoine a eu une immense pensée pour Claude Gaslonde. Il aurait aimé participer à cette soirée. Historien et auteur de plusieurs documents, il nous a laissé la mémoire de notre village. Ses ouvrages sur Epaney sont consultables à la bibliothèque.

Merci à tous les bénévoles de la bibliothèque, de la commission Patrimoine pour l'organisation de cet événement.



La remise des prix du concours des maisons fleuries le 17 novembre 2018

Le samedi 17 novembre 2018, les lauréats du concours des maisons fleuries d'Epaney étaient conviés à la mairie afin de recevoir leur prix. Les trois premiers lauréats ont reçu un pot de miel produit à Epaney par Monsieur Laurent BOUGUILLON. Les autres gagnants ont reçu un bon pour l'achat de fleurs.

Le palmarès est le suivant :

- 1er Mr et Mme Alain LAUNAY
- 2ème Mmes Colette et Edith ANDRE
- 3ème Mme Bernadette DUGUEY
- 4ème Mr et Mme Philippe OETTLE
- 4ème Mr et Mme Roger VAN DE MEERSSCHE
- 6ème Mme Yvette CHARTIER
- 7ème Mr et Mme Jean-Claude HOSTE
- 8ème Mr et Mme Jean-Marie SIMON
- 9ème Mr et Mme Philippe LEPRINCE
- 10ème Mr Thierry SIMON
- 10ème Mr et Mme Eric DUGUEY
- 12ème Mr et Mme Alain DUGUEY
- 13ème Mr et Mme Jean-Pierre JEANVOINE
- 14 ème Mr et Mme Gérard DUVAL
- 15ème Mr et Mme Sylvain HIE



Photo publiée le 23/11/2018 dans le Ouest-France

La présentation du site internet le 17 novembre 2018

Désormais, la commune dispose d'un site internet et l'a présenté, samedi, aux habitants. « **Il y aura toujours un bulletin, mais il sera plus petit** », indique Cyrille Gallard, adjoint au maire, et membre, avec Marielle Gabon, conseillère municipale, et Karine Hunou, secrétaire de mairie, de la commission du site. Le reste des informations sera disponible sur le site, créé dans ce but et ouvert depuis fin juillet.

On y trouve tout d'abord une présentation de la commune, ses actualités et les événements qui s'y sont déroulés, un historique sur le village, la présentation du conseil municipal et les comptes rendus des réunions. Il y a aussi les conseils pour effectuer les démarches en ligne, les numéros utiles, les associations, les services à la personne, les dates des manifestations. Les membres de la commission ont, de leur propre aveu, essayé de faire quelque chose de clair et de pratique pour la population.

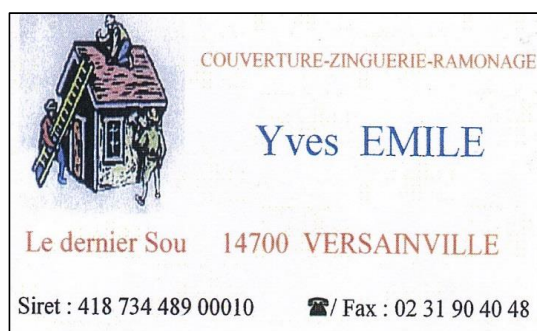
« **Nous avons souhaité créer plus de liens avec nos administrés, mais cela ne veut pas dire que la mairie va fermer, au contraire** », tient à préciser Cyrille Gallard. Pour preuve, le prochain sujet sur lequel ils envisagent de se pencher. « **Nous pensons aux gens qui n'ont pas internet. Allons-nous devoir ouvrir, pour eux, un point informatique ?** »



WWW.epaney.fr

L'accueil des nouveaux habitants le 29 décembre 2018

De nouvelles familles se sont installées dans la commune en 2018. Elles ont été reçues à la mairie par les membres de la municipalité.



AU QUOTIDIEN

L'ENFANCE ET ADOLESCENCE:

Faire garder son enfant :

Les assistantes maternelles près de chez vous

Le département du Calvados recense sur son site les assistantes maternelles du département sur <https://www.calvados.fr/pres-de-chez-vous>.

Angélique BODEREAU 30 Rue de la queue de Renard 02 31 20 05 70	Angélique JACQUELINE 2 Allée des sapins 02 31 20 31 75
Christelle LIEGRAD 4 rue de l'école 02 1 20 98 52	Isabelle AUBRIS 36 rue de la source 02 31 90 52 14
Pascaline TANNEUR 3 rue du Val Mauger 02 31 90 37 11	

Micro-crèche Pierre et Odette Auger

Ouverte en 2016, cette micro-crèche est gérée par l'association « Le p'tit monde des bambins » et peut accueillir jusqu'à 10 enfants de 3 mois et demi et 2 ans, de manière régulière ou ponctuelle.

Pour en savoir plus sur cet établissement, vous pouvez consulter le site de la mairie de Jort.

Les P'tits Filous

Structure accueillant les enfants de deux mois et demi à quatre ans, Les P'tits Filous propose deux types de garde (régulière ou occasionnelle) pour vous permettre de vous organiser en toute tranquillité.

Pour en savoir plus sur cet établissement, vous pouvez consulter le site de la mairie de Falaise.

Le Relais d'Assistants Maternelles

Ce lieu de rencontre et d'information, à destination des assistantes maternelles, des parents et des enfants, est un rendez-vous incontournable pour discuter des solutions de garde et de leurs modalités. Vous pouvez aussi y emmener des enfants pour profiter des activités proposées.

Pour connaître les horaires des permanences, les animations à venir ou prendre rendez-vous, vous pouvez consulter le site de la mairie de Falaise.

Les centres de loisirs

Pont-d'ouilly loisirs section animation jeunes

Rue du stade René Vallée 14690 Pont-d'Ouilly

02 31 69 86 02

<https://animation-locale.pontdouilly-loisirs.com/fr/animation-locale-jeune>

MJC de Potigny

rue Louis Lefèvre 14420 Potigny
02 31 90 85 68
mjc.potigny@orange.fr

Service Jeunesse de la ville de Falaise

Centre de Loisirs
10 rue St Jean 14700 Falaise
02 31 40 88 45
centreloisirs@falaise.fr

Les FRANCAS de Morteaux-Coulibœuf

Renseignements auprès de Mme PROTOIS
morteaux@francasnormandie.fr
07 87 08 77 24



L'association des Francas du Calvados est un organisme d'éducation populaire laïque reconnu complémentaire de l'éducation nationale. Elle agit pour que tous les enfants aient accès à des loisirs éducatifs de qualité. Les Francas du Calvados sont organisateurs de centres de loisirs, d'accueils périscolaires depuis plus de 45 ans dans le département. Les Francas accompagnent également le développement des politiques éducatives locales par l'accompagnement actif des acteurs et des structures. Les Francas sont membres actifs de la Démarche Qualité du Calvados et de la Charte Accueil Réussi.

les francas
Association de parents d'élèves

	QF1 < 620	621 < QF2 < 900	900 < QF3 < 1399	QF4 > 1400
Journée avec repas	15 €	17 €	18 €	19 €
Journée sans repas	13 €	14 €	15 €	16 €
1/2 journée avec repas	11 €	13,50 €	14,50 €	15,50 €
1/2 journée sans repas	9 €	10,50 €	11,50 €	12,50 €

Tarifs spécifiques pour les allocataires MSA des tranches A et B - Nous contacter
Ces tarifs prennent en compte la déduction des aides CAF et MSA (uniquement pour les QF MSA au delà de 901 €).
Des aides complémentaires pourront être accordées selon les conventions signées avec votre commune de résidence.
Adhésion familiale de 15 € pour 12 mois



Centre de loisirs Morteaux-Coulibœuf

Ouverture:
Les mercredis et vacances scolaires
De 7h30 à 18h15

L'équipe d'animation composée d'Angélique et Véronique accueille les enfants de 3 à 12 ans

Places limitées
Dossier d'inscription à retirer
en Mairie (02.31.90.70.92)
ou auprès des Francas (02.31.47.61.61)

les francas
Association de parents d'élèves

Les écoles

Le Regroupement Pédagogique des 4 VENTS

Les enfants d'Epaney sont scolarisés selon leur niveau dans les écoles de Perrières, Epaney et Olendon. Notre RPI est composé de 6 classes et compte 139 élèves. Le SIVOM des 4 vents organise une cantine, deux garderies et un ramassage scolaire.

Horaires des écoles :

Perrières : 8h45 à 12h00 – 13h30 à 16h15

Epaney : 9h00 à 12h15 – 13h45 à 16h30

Olendon : 8h30 à 11h45 - 13h15 à 16h00

1- La maternelle sur le site de Perrières

Coordonnées :

Ecole Maternelle de Perrières

Rue des Libérateurs

14170 Perrières

Tel : 02 31 90 66 51

2- Les classes de CP, CE1, CE2, CM1 sur le site d'Epaney

Coordonnées :

Ecole d'Epaney

Rue de l'école

14170 Epaney

Tel : 02 31 40 16 40

3- La Classe de CM1, CM2 sur le site d'Olendon

Coordonnées :

Ecole d'Olendon

Rue de la Roche,

14170 Olendon

Tel : 09 67 19 42 96

4- Equipe pédagogique :

Ecole d'Olendon : Mme Gervais, directrice

Ecole d'Epaney : Mme Ballanger, directrice / Mme Gouin et Mme Cossart, enseignantes

Ecole de Perrières : Mme Desbois, directrice / Mme Duval, enseignante

ATSEM : Mme Blais Myriam et Mme DEVAUX Stéphanie

5- Le SIVOM des 4 vents :

Effectif des Ecoles – Rentrée de Septembre 2018 :

• Ecole d'Epaney	Mme BALLENGER Stéphanie	GS	6 Elèves
		CP	17 Elèves
• Ecole d'Epaney	Mme GOUIN Corinne	CE	115 Elèves
		CE 2	6 Elèves
• Ecole d'Epaney	Mme COSSART Céline	CE 2	16 Elèves
		CM 1	5 Elèves
• Ecole d'Olendon	Mme GERVAIS Ludivine	CM 1	6 Elèves
		CM 2	16 Elèves
• Ecole de Perrières	Mme DESBOIS Bénédicte	PS	22 Elèves
		MS	5 Elèves
• Ecole de Perrières	Mme DUVAL Aurélie	MS	14 Elèves
		GS 1	1 Elèves
		Total	139 Elèves

Participation des Communes – Année 2018 :

	Budg.Transport	Budg. Général	Total
• Commune d'EPANEY	13.762,93	25.036,24	38.799,17
• Commune d'OLENDON	5.215,97	8.827,73	14.043,70
• Commune de PERRRIERES	8.366,21	17.716,03	26.082,24
• Commune de SASSY	5.577,48	10.234,50	20.959,98
	-----	-----	-----
	32.922,59	61.814,50	99.885,09
• Composition du SIVOM des 4 VENTS :			
Epaney :	Bruno DUGUEY, Cyrille GALLARD, Eric HOSTE		
Olendon :	Patrice DROUIN, Ingrid DELAROCHE, Liliane LEBRUN		
Perrières :	Danielle BLANDIN, Romuald RICKEBOSCH, Stéphanie SCHWARTZ		
Sassy :	Doriane LE MONZE, Nicolas PESNEL, Gaël MOTTE		
Président :	M. Bruno DUGUEY		
1 ^{ère} Vice-Présidente :	Mme Ingrid DELAROCHE		
2 ^{ème} Vice-Présidente :	Mme Danielle BLANDIN		
3 ^{ème} Vice-Présidente :	Mme Doriane LE MONZE		

6 Les représentants de parents d'élèves : rôles, composition et contact

Les représentants de parents d'élèves font office de relais d'informations entre les parents d'élèves et l'école. Ils sont en nombre égal à celui des classes d'école.

Les délégués de parents d'élèves ont pour interlocuteurs privilégiés le corps enseignant (directeur d'école, les enseignants et les différents intervenants), la municipalité (conseiller municipal chargé des affaires scolaires ou maire) et l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Le rôle des délégués de parents d'élèves se joue principalement pendant le conseil d'école qui a lieu trois fois par an, en règle générale. C'est à cette occasion que les représentants de parents d'élèves relaient les messages des parents et soutiennent les demandes relatives à la vie de l'école.

7. La cantine

Le Sivom des 4 vents organise un service de restauration scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires d'Epaney, d'Olendon et à l'école maternelle de Perrières.

Les repas sont cuisinés par le traiteur « Les Saveurs du Laisons », transportés le matin (à froid) à la cantine de Perrières, puis réchauffés par nos cantinières.

L'inscription se fait à la semaine à l'aide d'une fiche à retourner à Mme André (au bus ou aux écoles) le jeudi au plus tard. Le prix du repas est de 3,80 euros. Le paiement se fait par l'achat de tickets à joindre lors de l'inscription. (Chèques à l'ordre du trésor public)

Le service de restauration scolaire poursuit un double objectif :

- Offrir aux élèves des repas équilibrés et de qualité,
- Éduquer leurs goût au travers d'aliments variés. Des menus à thèmes sont proposés dans le cadre d'animations ponctuelles.

8. La garderie

Le Sivom des 4 vents organise un service de garderies scolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaire d'Epaney, d'Olendon et à l'école maternelle de Perrières. Le prix de l'heure de garderie est de 1,55 euros.

Le matin : Site de Perrières de 7h30 à 9h00

Le Soir : site de Perrières de 16h00 à 19h00

La surveillance des enfants en garderie est effectuée par Mme André Brigitte, Mme Blais Myriam, Mme Dugard Jacqueline, Mme Devaux Stéphanie.

9. Transport des écoliers de maternelle et du primaire

Le Sivom des 4 vents organise un service de transport scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires d'Epaney, d'Olendon et à l'école maternelle de Perrières.

Le transport scolaire est gratuit grâce à la prise en charge des coûts par le SIVOM et la Région Normandie. La tournée s'effectue selon les horaires des écoles en passant sur les communes d'Epaney, d'Olendon, de Perrières et de Sassy.



LA SOLIDARITÉ

1. Le portage des repas

La Communauté de Communes du Pays de Falaise propose un service Portage de Repas, à la carte, destiné aux personnes âgées, handicapées ou souffrantes. Il est assuré quotidiennement par une équipe de 3 personnes et peut être adapté à des régimes spécifiques : régime sans sel,

2. La téléalarme

Ce service communautaire met à disposition un transmetteur branché sur la ligne téléphonique et relié directement aux pompiers. Chaque abonné est muni d'un pendentif ou bracelet lui permettant de se déplacer librement chez lui et de déclencher un appel à distance si besoin (chute, malaise...). En cas d'incident, les secours adaptés sont envoyés au domicile.

Le coût est de 28 € par mois.

Une aide de l'APA, attribuée par le Conseil Départemental du Calvados, est possible sous certaines conditions.

3. Le CLIC



SENIORS : contactez le CLIC !

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Falaise est un service du département dédié aux plus de 60 ans et à leur entourage, aux élus et aux professionnels. Une équipe est disponible pour vous accompagner dans vos démarches et vous orienter vers les services compétents :

Services d'aide à domicile / Portages de repas / Téléalarmes / Dossiers APA / Aménagements du domicile / Aides Techniques / EHPAD / Résidences seniors / Accueils de jour ou temporaires / Familles d'accueil / Mesures de protection / Services de santé à domicile / Lutte contre l'isolement / Loisirs / Formation et soutien aux aidants familiaux

Des actions collectives de préventions sont organisées régulièrement (conduite, mémoire, nutrition, gestion du stress...) : n'hésitez pas à vous procurer le programme des animations du CLIC !

CLIC de Falaise

4 Rue de la Résistance, Bât B

14700 FALAISE

Tél : 02 31 41 41 91

Courriel : clicdefalaise@calvados.fr

Du lundi au vendredi, de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

Permanences au Centre Médico-Social de Bretteville-sur-Laize, le 3^{ème} lundi de chaque mois, de 14H à 16H30.

4. L'aide à l'amélioration de l'habitat



OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DERNIERE ANNEE DE L'OPAH

Des aides exceptionnelles pour vos travaux

Pour qui ?

Les **propriétaires occupants** ou **propriétaires bailleurs** qui envisagent de réaliser des travaux d'amélioration dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Comment ?

Des **aides financières** sont accordées, sous conditions, pour des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements

Pour quels travaux ?

- ➡ L'amélioration de la **performance énergétique** des logements dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des factures.
- ➡ L'**adaptation** des logements au handicap ou à l'âge.
- ➡ La réhabilitation de logements très dégradés.

ATTENTION, les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord des aides.

SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE, en charge de l'animation du programme, vous **accompagne gratuitement et sans engagement** tout au long de votre démarche : éligibilité du dossier, conseils techniques, aide à la définition du programme de travaux, réalisations des diagnostics obligatoires, demandes de subventions jusqu'au paiement de celles-ci.

Où contacter SOLIHA EN NORMANDIE ?

Permanences :

1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h

A la Communauté de Communes du Pays de Falaise (rue de l'Industrie, 14700 FALAISE)

3^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12h

Permanences itinérantes dans les mairies de Potigny, Pont d'Ouille et Morteaux Couliboeuf

Siège de l'Association :

8, Boulevard Jean Moulin – 14053 CAEN – tel : 02-31-86-70-50

Courriel : contact@solihanormandie.fr www.solihanormandie.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Territoires en NORMANDIE

5. L'Aide à Domicile en Milieu Rural

L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

L'ADMR, la référence du service à la personne

Une gamme de services pour répondre à tous vos besoins

Notre gamme de services **AUTONOMIE** assure le quotidien des personnes accidentées, handicapées ou âgées :

- MÉNAGE, ENTRETIEN DU LINGE, COURSES,
- AIDE ET ACCOMPAGNEMENT,
- PRÉPARATION DES REPAS,
- LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE,
- TÉLÉASSISTANCE PRÉSENCE VERTE...

Facilitez vous la vie, avec notre offre de services **DOMICILE** :

- MÉNAGE, REPASSAGE,
- PETIT BRICOLAGE, PETIT JARDINAGE...

Confiez vos enfants à nos services **FAMILLE** :

- GARDE D'ENFANTS À DOMICILE,
- SOUTIEN AUX FAMILLES,
- ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE (TISF)...

Nos services **SANTÉ** vous prodiguent soin et bien être.

- SERVICES DE SOINS INFIRMIERS POUR PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

L'ADMR C'EST :
3 270 ASSOCIATIONS
LOCALES PARTOUT EN FRANCE,
722 900 CLIENTS QUI NOUS
FONT CONFIANCE,
110 000 BÉNÉVOLES
100 000 SALARIÉS.

L'ADMR est agréée qualité.
Reconnus par les grandes institutions nationales et départementales, les services peuvent être pris en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux.
Prise en charge et réductions d'impôts possibles selon la législation en vigueur.
Au sein de chaque association, nos bénévoles et nos salariés conjuguent leurs talents au quotidien pour vous apporter le meilleur service, tant sur le plan technique que sur le plan humain.

Contactez-nous :
Association locale ADMR de Morteaux-Couliboeuf
La Gare - 14620 MORTEAUX-COULIBOEUF
Tél - Fax : 02 31 40 85 24
morteaux@fedel4.admr.org

www.admr14.fr


la référence du service à la personne

L'ENVIRONNEMENT

1. Déchets ménagers

La Communauté de Communes du Pays de Falaise (CDC) assure la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers non recyclables. Il est demandé de sortir les ordures ménagères la veille au soir du jour de collecte pour garantir un ramassage dans de bonnes conditions et ne pas encombrer l'espace public de manière excessive. Les ordures ménagères doivent être entreposées dans des contenants garantissant la propreté du lieu de dépôt.

Le jour de collecte à Epaney est le mercredi après-midi

2. Tri sélectif

Pour vous débarrasser de vos récipients en verre, plastiques ou encore carton, la Communauté de Communes a installé une dizaine de Points d'Apport Volontaire (PAV), vous en trouverez donc facilement sur tout le territoire de la CDC. Ils sont situés rue de la Queue de Renard pour Epaney.

Nous rappelons à tous nos usagers que :

- **les cartons bruns de plus d'1 m x 1 m ne doivent pas être déposés dans la colonne de tri sélectif pour le carton mais apportés directement en déchetterie.**
- **Lorsque les colonnes de tri sélectif sont pleines, les déchets ne doivent pas être déposés au sol ou sur le dessus des colonnes.**
Contactez le Service Environnement au 02 31 90 99 65 ou sur environnement@paysdefalaise.fr

3. Déchetteries

La Communauté de Communes du Pays de Falaise met quatre déchetteries à disposition des habitants et entreprises du territoire : déchetterie de Noron l'Abbaye, Perteville Ners, Soulangy, le Mesnil Villement.

Pour accéder aux déchetteries, vous devez solliciter un badge, auprès de la Communautés de Communes, rue de l'Industrie, Tél. : 02 31 90 42 18.



La communauté de communes du Pays de Falaise, dispose de quatre déchèteries situées à Noron-l'Abbaye, Soulangy, Mesnil-Villement et Pertheville-Ners

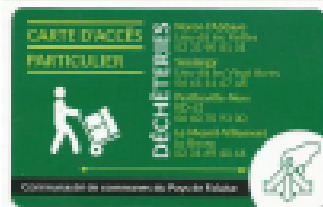
- o Noron-l'Abbaye – tél: 02 31 90 01 01
- o Soulangy – tél: 06 61 14 67 48
- o Mesnil-Villement – tél: 02 31 69 40 44
- o Pertheville-Ners – tél: 06 60 70 93 00

Dans ces déchèteries, des bennes et/ou récupérateurs sont mis à disposition des habitants. Ainsi, pendant les horaires d'ouverture, ces derniers peuvent y apporter de nombreux matériaux qui seront ensuite traités et valorisés. Peuvent être déposés:

- Noron-l'Abbaye: encombrants, ferrailles, déchets verts, Inertes (*gravats*), bois, cartons, huiles de vidange et Déchets Ménagers Spéciaux (*ex: peintures, solvants, produits phytosanitaires...*)
- Soulangy, Mesnil –Villement, Pertheville-Ners: encombrants, ferrailles, déchets verts, cartons, huiles de vidange.

L'accès à ces déchèteries est gratuit pour tous les particuliers résidents sur les communes de la Communauté, à condition que les quantités apportées n'excèdent pas un certain volume (renseignements auprès des gardiens). Quant à l'accès des professionnels résidents sur le territoire communautaire, celui-ci est payant, sauf pour les cartons dans la limite de 2 m3 par mois.

Déchèterie	Jours et horaires
Noron l'Abbaye	Lundi, mardi, mercredi et jeudi: 9h – 11h45 et 14h 17h45 Vendredi et samedi: 9h – 11h45 et 13h30 – 18h15
SOULANGY	<u>Horaires été: du 1^{er} avril au 31 octobre</u> Lundi et mercredi: 9h – 11h45 et 14h – 17h45 Mardi et jeudi: 14h – 17h45 (fermée le matin) Vendredi: 13h30 – 18h15 (fermée le matin) Samedi: 9h – 11h45 et 13h30 – 18h15 <u>Horaires hiver: du 1^{er} novembre au 31 mars</u> Lundi et mercredi: 9h – 11h45 et 13h30 - 16h45 Mardi, jeudi et vendredi: 13h30 – 16h45 (fermée le matin) Samedi: 9h – 11h45 et 13h30 – 16h45



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'URBANISME

La commune d'Epaney est dotée d'une carte communale consultable en mairie

LA CARTE COMMUNALE

La carte communale est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs de la commune où les autorisations d'urbanismes peuvent être délivrées : elle permet de fixer clairement les règles du jeu.

La carte communale doit respecter les principes généraux énoncés à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme, notamment les objectifs d'équilibre, de gestion économe de l'espace, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.

Le règlement national d'urbanisme s'applique dans les communes dotées d'une carte communale. Dès lors que la définition des règles applicables en matière d'urbanisme n'est pas prévue par la commune, le code de l'urbanisme prévoit un ensemble de prescriptions minimales à respecter sur le territoire national définies aux articles [L. 124-1](#) et suivants, [R. 124-1](#) et suivants du Code de l'urbanisme.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Pour les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou modificatif
-le dossier doit être constitué de : 3 demandes avec 3 jeux de plans et de pièces par dossier

Pour les demandes de déclaration préalable (imprimés différents si lotissements et division)

- le dossier doit être constitué de : 3 demandes accompagnées des pièces nécessaires (se reporter au bordereau des pièces à fournir)

Pour les demandes de certificat d'urbanisme

-le dossier doit être constitué de : 3 demandes accompagnées des pièces nécessaires (se reporter au bordereau des pièces à fournir)

QUELLE AUTORISATION D'URBANISME EST NÉCESSAIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les [piscines](#) de moins de 10 m² ou les [abris de jardin](#) de moins de 5 m²,
 - et de celles qui doivent faire l'objet d'une [déclaration préalable](#).

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

Un permis est également exigé si les travaux :

- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- ou portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Autres formalités

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 150 m².

DECLARATION PREALABLE

Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (comme un abri de jardin)

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol .

Dans ce cas-là, un permis de construire est alors nécessaire.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle
- le percement d'une nouvelle fenêtre
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

VOUS ÊTES TITULAIRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER, DE DÉMOLIR ou D'UNE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE.

VOUS ÊTES TITULAIRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER, DE DÉMOLIR ou
D'UNE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

RECEPTION DE L'ARRÊTÉ.

Lire attentivement l'arrêté notifiant l'autorisation qui vous a été accordée afin de respecter les prescriptions à prendre en compte à la fois sur le plan administratif et technique.

AVANT DE COMMENCER VOS TRAVAUX.

Affichage obligatoire

Dès réception de votre autorisation, afficher sur le terrain et de manière lisible de l'extérieur les informations suivantes sur un panneau rectangulaire de 80 cm minimum (disponible en magasin de bricolage).

- Nom du bénéficiaire du permis
- Date et numéro du permis
- Nature des travaux
- Surface du terrain et surface plancher autorisées
- Hauteur de constructions
- Le dossier peut être consulté en mairie

L'affichage doit rester lisible de l'extérieur pendant 2 mois ou pendant toute la durée des travaux, si celle-ci est supérieure à 2 mois. Le défaut d'affichage est susceptible d'entraîner une verbalisation.

Déclaration d'ouverture de chantier

Dès le début de travaux, nous adresser la déclaration d'ouverture de chantier datée et signée en trois exemplaires (uniquement pour les permis de construire).

Occupation du domaine public

Echafaudage, benne, dépôt de matériaux, palissades...si besoin est, demander une autorisation d'occupation du domaine public auprès de la mairie.

APRÈS L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Dans les trente jours suivant la fin des travaux, nous adresser la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux datée et signée en trois exemplaires.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

DROIT DES TIERS

Il est conseillé d'attendre la fin du délai de recours au tiers avant de commencer les travaux, à savoir deux mois après la date d'affichage la plus tardive (terrain ou mairie). Un certificat de non recours peut être délivré sur simple demande écrite

RECOURS À UN ARCHITECTE

Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est **obligatoire**.

Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous êtes un particulier et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction qui ne dépasse pas 150 m² de surface de plancher ;
- l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher.

VALIDITÉ

Votre autorisation d'urbanisme est valable trois ans à partir de la date de signature.

Si vous ne commencez pas les travaux dans ce délai, votre autorisation sera caduque. Elle sera caduque si vous interrompez les travaux pendant plus d'un an.

PROROGATION

La validité de l'autorisation peut être prorogée deux fois un an. La demande doit être faite deux mois avant l'expiration de l'autorisation d'urbanisme, ceci par lettre recommandée adressée à la mairie.

Attention : une construction réalisée avec un permis de construire périmé équivaut à une construction sans autorisation.

MODIFICATION

Préalablement à toute modification de votre projet (aspect, forme, volume, implantation,...) faire impérativement une demande de permis de construire modificatif auprès de la mairie. L'obtention du permis modificatif n'entraîne pas la prolongation du délai de validité du permis initial.

ABANDON

Si le projet est abandonné, il est conseillé d'en informer la mairie par lettre recommandée, afin de procéder à l'abrogation de votre autorisation et de ses implications fiscales.

NON-CONFORMITÉ

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément au permis de construire délivré, vous vous exposez à l'établissement d'un procès-verbal qui sera transmis au procureur de la république aux fins de poursuites.

LES DEMANDES DE DOCUMENTS

Nature de la Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Carte Nationale d'Identité Sécurisée	A compter du 1^{er} Mars 2017 pour les Cartes d'Identité s'adresser à la Mairie de FALAISE	Extrait d'Acte de Naissance 2 Photos d'Identité aux normes 1 Justificatif de Domicile	Gratuit 25 € en Timbres F. si ancienne carte non présentée
Carte d'Electeur (Inscription Electorale)	Mairie du Domicile Entre le 01/09 et le 31/12	Carte Nationale d'Identité 1 Justificatif de Domicile	Gratuit
Extrait d'Acte de Naissance	Mairie du lieu de Naissance	Nom et Prénoms et Date de Naissance	Gratuit (*)
Extrait d'Acte de Mariage	Mairie du lieu de Mariage	Nom et Prénoms et Date de Mariage	Gratuit (*)
Extrait d'Acte de Décès	Mairie du lieu de Décès	Livret de Famille et Date du Décès	Gratuit (*)
Duplicata de Livret de Famille	Mairie du lieu de Mariage	Document à compléter par le Demandeur	Gratuit
Légalisation de Signature	Mairie du Domicile	Signature à faire à la Mairie	Gratuit
Certificat de Nationalité Française	Tribunal d'Instance Service du Greffe Caen	Extrait d'Acte de Naissance Carte Nationale d'Identité Livret de Famille 1 Justificatif de Domicile	Gratuit
Extrait d'Acte de Naissance (Personnes étrangères)	Service de l'Etat Civil 44941 NANTES Cedex 09	Copie Carte Nationale d'Identité Demande sur papier libre	Gratuit (*)
Certificat de Résidence	Mairie du Domicile	Justificatif de Domicile	Gratuit
Extrait de Casier Judiciaire	Casier Judiciaire National 107, Rue Landreau 44079 NANTES	Copie Carte Nationale d'Identité Demande sur papier libre	Gratuit (*)
Recensement Militaire Journée d'appel des Filles et Garçons à partir de 16 ans	Mairie du Domicile Se présenter dans le Mois des 16 ans	Livret de Famille Carte Nationale d'Identité Justificatif de Domicile	
Autorisation de Sortie de Territoire	Veuillez télécharger le Cerfa N° 15646*01 sur le site internet suivant : www.service-public.fr et le faire compléter à la Mairie de votre domicile.		

(*) Joindre une enveloppe timbrée.

LA VIE CITOYENNE

Le recensement citoyen, l'inscription sur les listes électorales, la demande de copie d'acte d'Etat civil : Toutes ces démarches peuvent être faites sur <http://www.epaney.fr/demarches-administratives/>

1. LE RECENSEMENT CITOYEN

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

2. L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

- Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
 - posséder la nationalité française (cf. « L'inscription sur les listes électorales complémentaires » pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne autre que la France)),
 - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
 - jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Le domicile

La preuve de l'attache avec la commune au titre du domicile principal peut être établie par l'un des moyens suivants (justificatif le plus récent possible) :

- adresse portée sur la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité ;
- adresse portée sur un avis d'imposition, un bulletin de paie, un titre de propriété ;
- adresse portée sur une facture d'eau, d'électricité, de gaz.

Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune.

Les jeunes majeurs de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, quand bien même ils ne résident pas dans la même commune (par exemple pour leurs études).

La qualité de contribuable

Sont concernées les personnes qui peuvent justifier qu'elles sont assujetties aux impôts locaux de la commune depuis au moins la deuxième année consécutive : taxes foncières, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises.

La qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique

Possède cette qualité toute personne qui a, pour au moins la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle des contributions directes de la communes (payant ses impôts locaux dans la commune).

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on a la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique de société depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (téléservice disponibles dans toutes les communes à compter du 1er janvier 2019) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Quand s'inscrire ?

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.

En 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer à l'élection des représentants de la France au Parlement européen du 26 mai 2019 est le 31 mars 2019.

Cas particuliers d'inscription après la date limite d'inscription sur les listes électorales

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales après la date limite d'inscription sur les listes électorales et au plus tard le dixième jour précédant le scrutin (soit le 16 mai 2019 pour les élections européennes) :

- Fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription ;
- Militaires qui retournent à la vie civile après la clôture des délais d'inscription ;
- Personne qui déménage dans une autre commune pour un motif professionnel après la clôture des délais d'inscription ;
- Jeunes atteignant la majorité après la clôture des délais d'inscription (dans le cas très exceptionnel où ils n'auraient pas été recensés pour inscription automatique par l'Insee) ;
- Acquisition de la nationalité française après la clôture des délais d'inscription ;
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après la clôture des délais d'inscription.

Les poneys de kathy

Poney-club d'epaney

Route de l'aérodrome

Les monts d'éraignes,

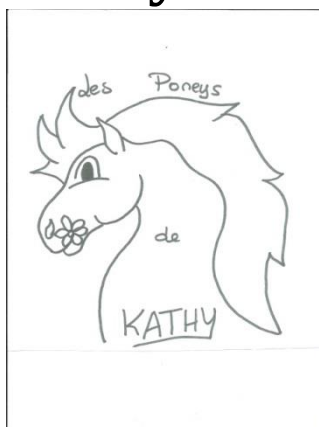
14170 EPANEY

06.70.12.24.93

Cours d'équitation à poney pour les 3-10 ans

Balades – Baptêmes – Anniversaires

Approche et découverte du poney à partir de 2ans



LE RELAIS DES LONGS CHAMPS

SALLE DE RECEPTION

SERVICE TRAITEUR SUR PLACE ET A EMPORTER

HEBERGEMENT

Charlotte et Frédéric DELAY
La Bergerie 14170 PERRIERES
02 31 90 60 10

SARL BASSET
Laurent

**Entreprise Générale
du Bâtiment**

**Travaux rénovation
& construction**

**Travaux après sinistres
Avant-projets / plans**

SALLE EXPOSITION

9, rue de Quilly
14680 BRETTEVILLE-S/LAIZE

Tél./Fax **02 31 39 52 46**
sarl.basset25@orange.fr

le savoir-faire de l'artisan



garantie de qualité

BOULANGERIE-PÂTISSÈRIE

Serge ADAM

14420 BONS-TASSILLY

Tél. (31) 02.30.83.64

ROULE TRANKIL
 Montage de pneus à domicile
 Déplacement gratuit

LEROUX YANNICK
06 26 17 85 87
rouletrankil@sfr.fr

1 allée des sapins 14170 EPANEY
 SIRET : 813 744 075



Jean Michel CRESCENCE

Auto entrepreneur
 Tous travaux sur devis

10, chemin Rouilly
 14170 EPANEY

02 14 10 18 73
06 07 37 48 36

Peinture
 Pose de toile de verre
 Rénovation int. et ext.
 Nettoyage et ravalement de façade
 Revêtements sols et murs
 Transformation et aménagement
 de salle de bains, cuisines,...



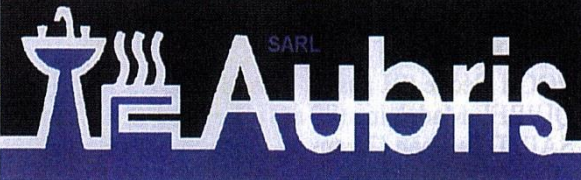
BRUNO GABON
BOIS SERVICES
 EPANEY
 0607947377

STERES ET GRUMES
 BOIS DE CHAUFFAGE



Aubris SARL

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
 Pôle d'activité du Clos - 14170 Perrières
 Tél. 02 31 40 90 33 - Fax 02 31 90 41 32



AXA
PROTECTION FINANCIERE

Stéphane BRODIN
 Agent Général et Intermédiaire en Opérations de Banque

5, place du Canada 14700 Falaise
 Tel: 02 31 90 04 53

Identification Orias: 07014019

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

BOUCHERIE CHARCUTERIE

Isabelle et Christophe EVE
 30 Rue St-Gervais 14700 FALAISE Tel : 02.31.40.15.71

www.boucherie-falaise.fr



DUCLOS MICHEL
 MOTOCULTURE

ROUTE DE BRETAGNE
 14700 FALAISE

MICHEL.DUCLOS1@ORANGE.FR

02.31.20.91.22
02.31.20.93.86



Amivelec

Artisan électricien
 Dépannage, domotique, design
 Installation Neuf ou ancien

BERNIER Michael
 24 rue des carriers
 La fontaine
 14170 EPANEY
amivelec@orange.fr

02 31 90 06 28
06 67 30 89 49



Abattage
 Rognage
 Taille
 Haubanage

Démontage
 Dessouchage
 Broyage de branches
 Fente de bois

ART ÉLAGAGE
 ARBORISTES GRIMPEURS DIPLÔMÉS
 AUX SERVICES DE VOS ARBRES

02 31 90 09 73 ou **06 15 02 58 15**

www.art-elagage.com
guillaume-vanlaeys@orange.fr



